



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 059-215903162-20240212-2024_04-DE

7300-L-SD
S'LO



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 31/01/2024

**Direction régionale des Finances Publiques
des Hauts-de-France et du département du Nord**

Le Directeur régional des Finances publiques

Pôle d'évaluation domaniale

à

82 avenue JF Kennedy
BP 70689
59033 LILLE cedex

Madame la Maire de HOUPLIN-ANCOISNE
Mme Lucie DESCATOIRE

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Philippe CADEL
téléphone : 06 14 14 70 88
courriel :
drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS:16009996
Réf. OSE : 2024-59316-06580

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : saisine pour évaluation d'une servitude de passage de câble électrique ENEDIS.

Par saisine en date du 29/01/2024, vous souhaitez avoir confirmation de la valeur de la servitude de passage concernant un projet d'enfouissement d'un câble électrique ENEDIS permettant l'alimentation en électricité du futur groupe scolaire de votre commune et qui impactera les parcelles cadastrées A n°1056 et A n° 3009 selon le plan transmis.

L'emprise concernée est une bande de terre de 1 mètre de large sur 87 mètres de longueur. Vous avez joint la convention n°CS 06 établie avec la société Enedis prévoyant une indemnisation de votre collectivité à hauteur d'un montant de 125 euros.

Je vous informe qu'après analyse du projet et du préjudice pouvant en résulter, l'indemnité contractuelle de 125 € apparaît conforme et n'appelle aucune observation du service des évaluations domaniales .

Le précédent avis simplifié est valable 12 mois.

Pour le Directeur régional des Finances publiques
et par délégation,
L'inspecteur des Finances Publiques
Philippe CADEL